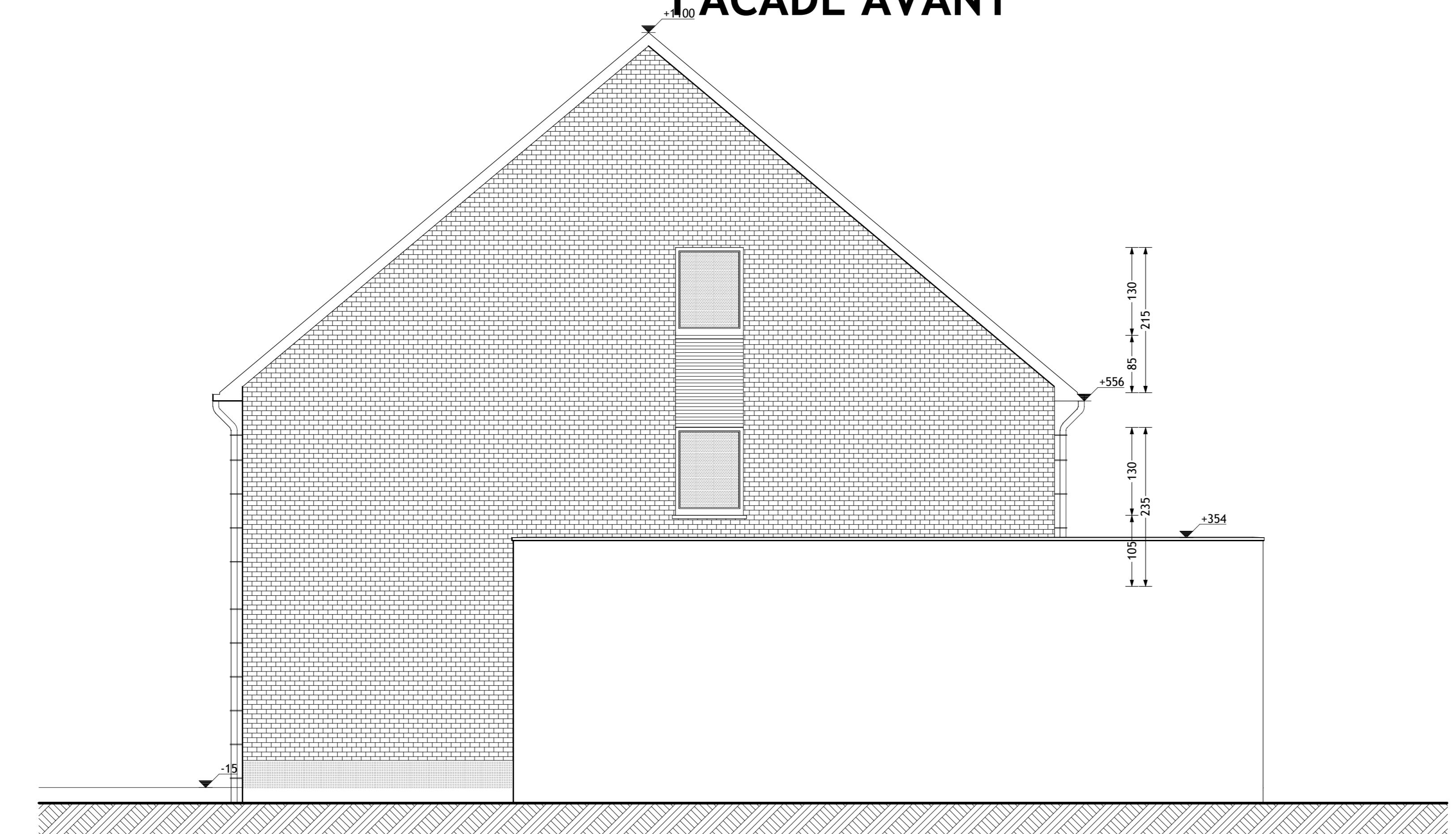
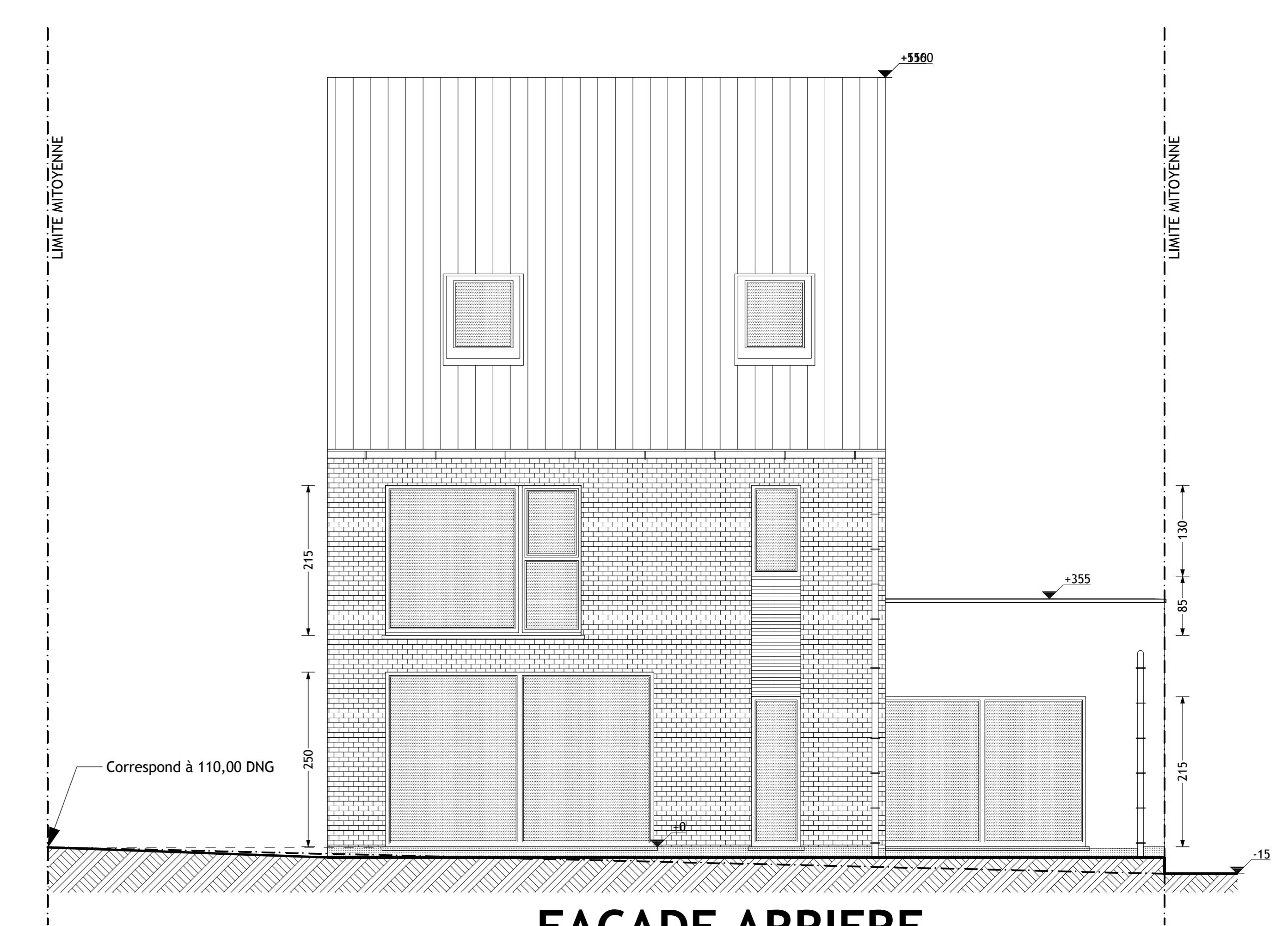


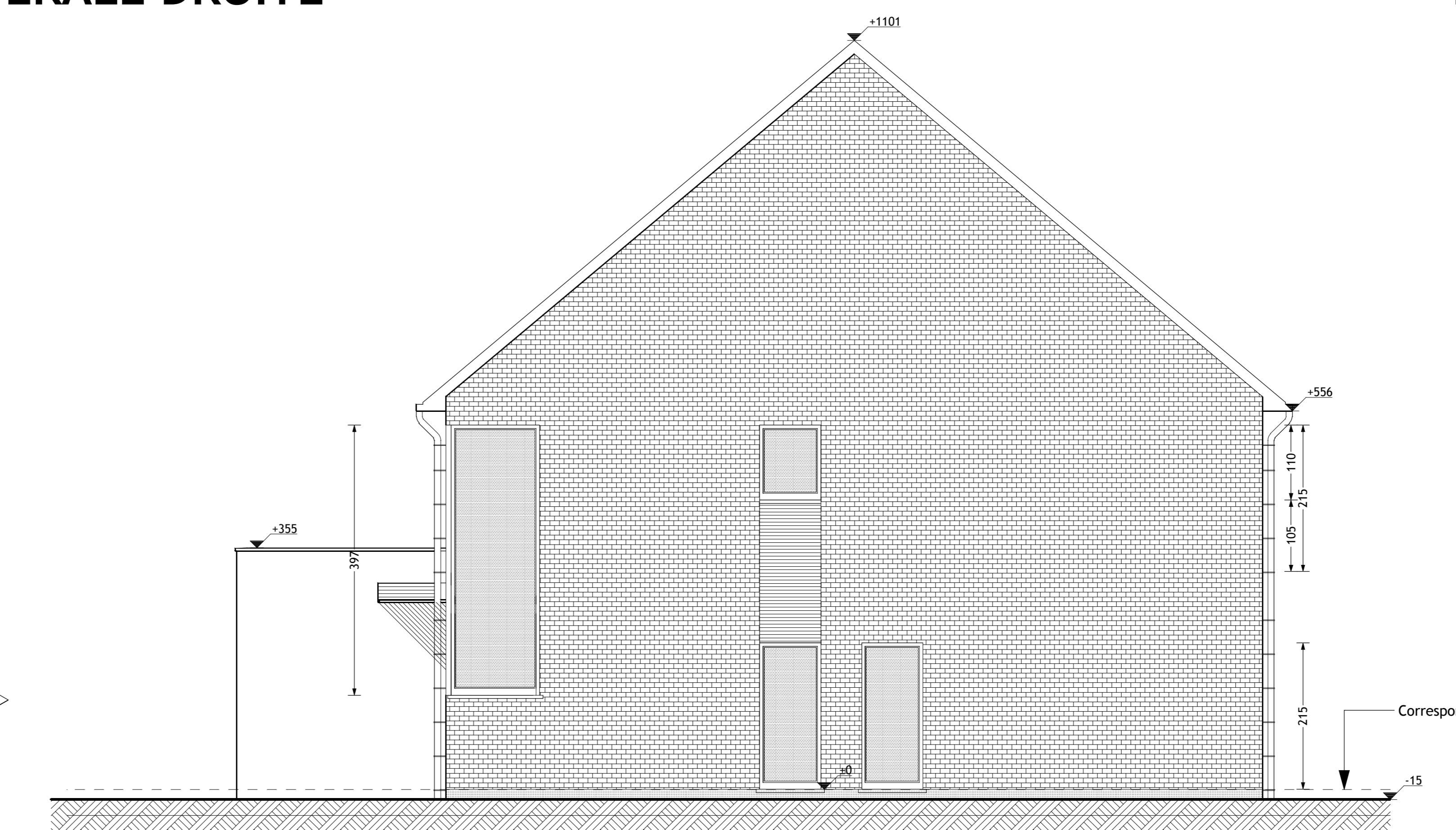
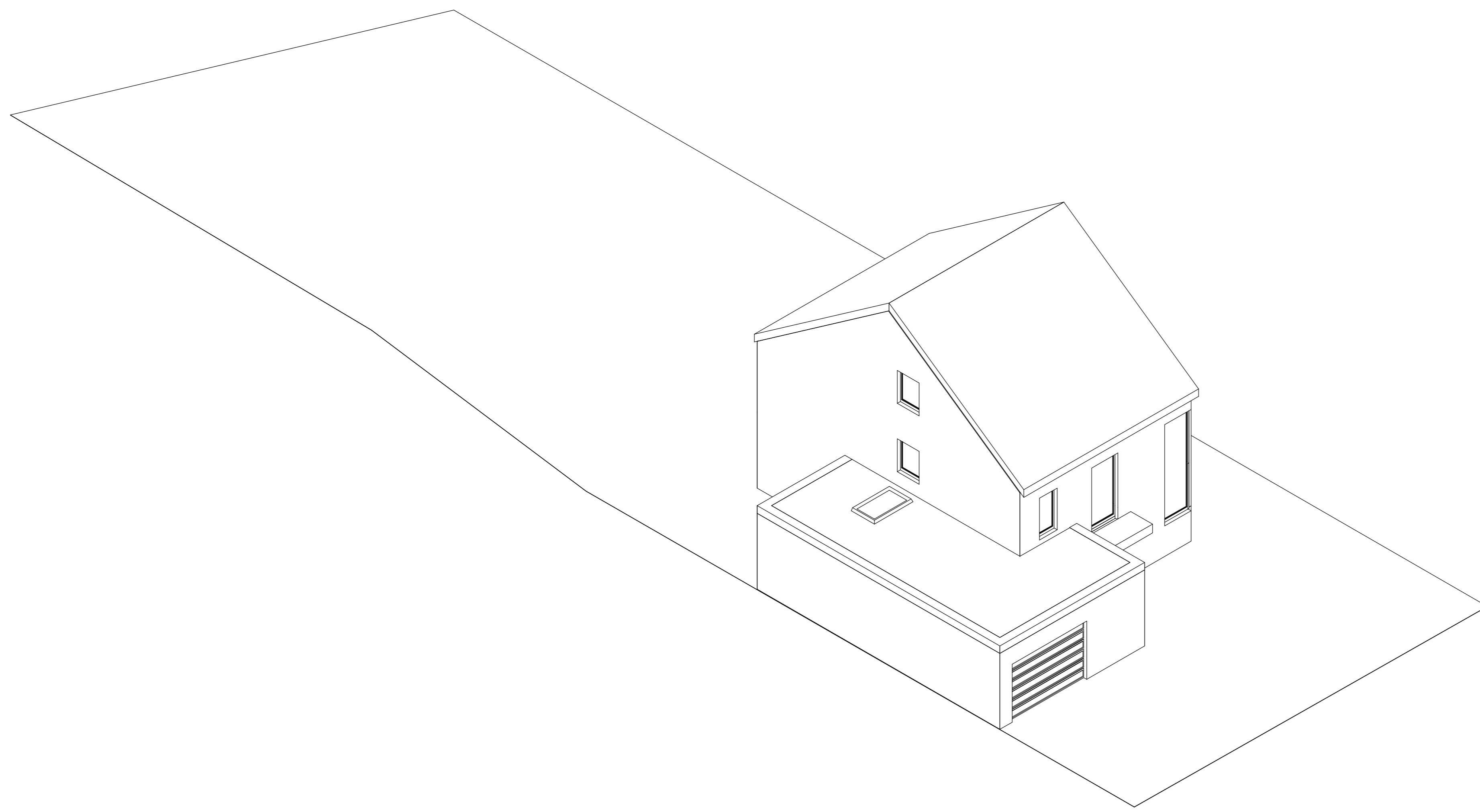
FACADE AVANT



FACADE LATERALE DROITE



FACADE ARRIERE



FACADE LATERALE GAUCHE

	MONACHINO David, Architecte														
162, Rue Duchateau 7100 HAINE-SAINT-PIERRE Tél. 064/84 86 69 - 0476/86 02 98 E-MAIL: arch.monachino@skynet.be															
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORFE DES ARCHITECTES DE LA PROVINCE DU HAINAUT															
CONSTRUCTION D'UNE MAISON QUATRE FACADES TYPE VILLA															
Maitre de l'ouvrage:															
Chantier:	Chantier : Chemin de Velaine - 5190 JEMEPPE SUR SAMBRE 1ère division/JEMEPPE SUR SAMBRE/Section D 62T														
<table border="1"> <tr> <td>EGOUTTAGE / FONDATIONS</td> <td>COUPE EN LONG</td> </tr> <tr> <td>VUES EN PLAN (rez-étage-combles...)</td> <td>COUPE EN TRAVERS</td> </tr> <tr> <td>FACADE AVANT</td> <td>COUPE DANS RAMPE DE GARAGE</td> </tr> <tr> <td>FACADE ARRIERE</td> <td>IMPLANTATION</td> </tr> <tr> <td>FACADE LATÉRALE DROITE</td> <td>SITUATION</td> </tr> <tr> <td>FACADE LATÉRALE GAUCHE</td> <td>AXONOMETRIES</td> </tr> <tr> <td>COUPE A-A</td> <td></td> </tr> </table>		EGOUTTAGE / FONDATIONS	COUPE EN LONG	VUES EN PLAN (rez-étage-combles...)	COUPE EN TRAVERS	FACADE AVANT	COUPE DANS RAMPE DE GARAGE	FACADE ARRIERE	IMPLANTATION	FACADE LATÉRALE DROITE	SITUATION	FACADE LATÉRALE GAUCHE	AXONOMETRIES	COUPE A-A	
EGOUTTAGE / FONDATIONS	COUPE EN LONG														
VUES EN PLAN (rez-étage-combles...)	COUPE EN TRAVERS														
FACADE AVANT	COUPE DANS RAMPE DE GARAGE														
FACADE ARRIERE	IMPLANTATION														
FACADE LATÉRALE DROITE	SITUATION														
FACADE LATÉRALE GAUCHE	AXONOMETRIES														
COUPE A-A															
Pour accord :	MO ARCH.														
Echelles :	1/50ème 1/100ème 1/200ème														
PLAN NEZ-ABD /															

Ce plan est notre propriété et ne peut être communiqué à des tiers sans notre autorisation.
Les dimensions et niveaux sont à vérifier sur place par l'entrepreneur.
En cours d'exécution, notre présence n'est pas nécessaire, chaque discordance avec nos plans devra être signalée au plus vite.
Nous ne pouvons être tenus responsables d'une exécution erronée si nous n'avons pas été informés de la présence d'un défaut ou d'une omission dans nos plans.
Pour construire le plan de permis d'aménagement, il devra être complété, pour l'exécution, des plans d'exécution et de stabilité.
Pour toute question concernant l'application de ce plan à la construction de sa maison, il devra être écrit par lettre recommandée que le permis d'aménagement sera délivré.